



## MISE EN PLACE DES 1607 HEURES

### QUEL DIALOGUE SOCIAL A GPSEA (SUITE) ?

RESTONS SOLIDAIRES ET MOBILISES POUR DEFENDRE A LA FOIS NOS ACQUIS  
MAIS EGALEMENT LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC !



A la suite de la mobilisation de l'Intersyndicale CFTD, CGT et FSU, nous étions mardi 16 mars une centaine d'agents devant le siège pour nous informer, échanger et débattre sur la mise en place des 1 607 heures.

Vous avez compris que cette refonte des temps de travail, issue de la loi dite de « Transformation » de la Fonction Publique d'août 2019, est un projet d'ampleur qui impacte tous les agents de GPSEA et toutes les filières : la Propreté urbaine comme les médiathèques, les services administratifs comme les équipements sportifs, la Restauration collective comme les conservatoires, etc ...

Lors de cette Assemblée générale, nous avons échangé sur nos questionnements et interrogations sur ce chantier urgent, puisque qu'une délibération doit intervenir d'ici juin prochain, pour une mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, voire avant, car GPSEA veut « expérimenter » les nouveaux régimes de travail dès septembre, notamment dans les piscines !

Une délégation de l'intersyndicale a aussitôt été reçue par la Direction générale.

[En notre qualité de représentants des personnels, nous avons porté vos différentes revendications :](#)

#### - Temps de travail : 1 607 heures pour tous, sauf pour les métiers à sujétions spéciales

Au travers de la reconnaissance de la pénibilité pour certains secteurs d'activités (on parle de « sujétions spéciales »), il est possible de moduler le temps de travail de certains services par rapport à d'autres. Exemples : la Propreté urbaine et la Restauration collective.

**Nous avons demandé que le temps de travail soit abordé de façon globale afin de garantir une égalité de traitement.** C'est un combat collectif où chaque situation spécifique doit, bien entendu, être prise en compte ; mais dans le respect de la globalité des agents de GPSEA.

#### - Congés

Afin de garder les 39 jours de congés actuellement acquis pour une majorité des agents, nous avons confirmé l'option de travailler plus, jusqu'à 37h30 par semaine pour bénéficier de 14 jours de RTT, qui s'additionneront aux 25 jours de congés.

Les règles de décompte des RTT constituent pour nous un enjeu important, afin de ne pas pénaliser les agents qui tombent malades dans l'année. En effet et selon le régime de travail, un agent perdrait un ou des jours de RTT selon la durée de l'arrêt maladie.

La Direction générale a rappelé l'engagement du Président de maintenir 39 jours de « repos » sans distinction. Mais aucune garantie n'est donnée actuellement puisque ce point précis doit faire l'objet de négociations avec la Préfecture du Val-de-Marne, garant de la légalité des décisions prises à GPSEA.

Nous savons que le Préfet du Val-de-Marne sera particulièrement vigilant sur l'application des règles sur les 1607 heures. Au-delà de l'engagement du Président, **nous voulons être associés à la réflexion en interne, afin de trouver ensemble toutes les solutions possibles, pour le maintien de 39 jours de congés pour tous.**

- **Revalorisation du régime indemnitaire de tous les agents de GPSEA qui seront amenés à travailler 1 607 heures**

Face à ce temps de travail supplémentaire que nous allons tous consacrer au service public et surtout au service de nos concitoyens, **nous demandons un effort financier de la part de GPSEA.**

En effet, le gain de 2 heures 30 de travail par agent et par semaine représente une énorme quantité de travail en plus pour notre employeur (l'équivalent de 50 et 70 postes à temps plein). Dans le même temps, l'Autorité territoriale va proposer l'extension de l'ouverture d'équipements publics : piscines ouvertes en soirée, médiathèques et bibliothèques ouvertes le dimanche ... **Nous ne pouvons pas accepter que plus de travail se fasse sans contrepartie financière pour les agents !**

Sur ce sujet, la Direction Générale - pourtant « plutôt en phase » avec les organisations syndicales- 😊 - nous oppose une fin de non-recevoir au motif que GPSEA ne dispose pas de ressources nécessaires pour une telle augmentation du régime indemnitaire ... Elle explique même que la revalorisation du régime indemnitaire pour tous les agents ne peut se faire que sur le dos ... des agents de la Propreté urbaine, en diminuant leurs heures supplémentaires !

Nous rejetons ce discours qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul ! **Nous demandons simplement que le travail supplémentaire soit reconnu, valorisé et payé et ce, sans remettre en cause les acquis de certains collègues !** A ce stade du dialogue social, nous regrettons que la Direction générale agite le chiffon rouge et joue le clivage entre agents et métiers.

**Mettons-nous – enfin – autour d'une table pour discuter sur les revalorisations du RIFSEEP. Travaillons ensemble** sur les sujétions spéciales à mettre en place, par familles de métiers, afin que chacun puisse savoir rapidement à quelle sauce il sera mangé ...

**NOUS NE CEDERONS PAS SUR NOTRE REVENDICATION D'UNE REVALORISATION INDEMNITAIRE POUR TOUS !  
NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNES PAR CE COMBAT !**

Syndicat CFDT  
[cfdt@gpsea.fr](mailto:cfdt@gpsea.fr)

Syndicat FSU  
[fsu@gpsea.fr](mailto:fsu@gpsea.fr)

Syndicat CGT  
[cgt@gpsea.fr](mailto:cgt@gpsea.fr)

**POUR LES CONTACTER, UN SEUL N : 01 41 94 89 55**

**Une permanence intersyndicale tous les vendredis matin au local syndical  
avec possibilité de rendez-vous individuel.**